

■ **Mme Parisi**, à Chexbres, commerce de produits alimentaires, en faillite (FOSC du 21.07.2003, p. 14). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 2401 du 08.03.2004  
(02166662 / CH-550.0.044.556-6)